

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 avril 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

## LA QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HON. M. TRUDEAU—CLARIFICATION D'UNE RÉPONSE AU SUJET DE LA CORRESPONDANCE DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

[Traduction]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout de suite soulever la question de privilège afin de clarifier une réponse que j'ai donnée hier à la Chambre au sujet de la correspondance entre les membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et moi-même. Comme en fait foi la page 4946 du hansard, j'ai indiqué qu'il n'y avait pas eu de lettres autres que celle que j'ai déposée à la Chambre le 17 mars. Cette correspondance comprenait des lettres datées du 1<sup>er</sup> mars, que m'avaient envoyées les coprésidents de la Commission, et une réponse que je leur ai fait parvenir le 11 mars.

En répondant hier, j'avais tout particulièrement à l'esprit des questions posées par l'honorable représentant de York-Sud qui avait émis le souhait que je dépose toute correspondance relative à la cessation de l'activité de la Commission, échangée entre l'un des coprésidents de celle-ci ou les deux et moi-même ou un autre ministre de la Couronne.

Voici ce que disait le député le 5 avril, comme en fait foi la page 4898 du hansard:

Ce qui m'intéresserait surtout ce serait les communications expliquant les raisons pour lesquelles la Commission a décidé de ne pas publier son dernier rapport et autres choses de ce genre, afin que le Parlement et la population aient ces renseignements.

Je le répète aujourd'hui, la correspondance déposée le 17 mars comporte les seules lettres que j'aie reçues moi-même au sujet des raisons qui ont porté la Commission à ne pas rédiger son rapport final.

Hier, monsieur l'Orateur, le député de Peace River a demandé si j'avais reçu une lettre du professeur J. B. Rudnyckj, membre de la Commission. J'ai répondu que je n'étais pas au courant d'une telle lettre mais que je vérifierais si elle avait été reçue et pourrait être déposée. J'ai reçu cette lettre et je la déposerai volontiers au moment opportun, peut-être à l'appel des motions, monsieur l'Orateur.

J'aimerais signaler aux députés que le professeur Rudnyckj m'a écrit cette lettre le 16 mars, plusieurs jours après l'échange de correspondance que j'ai eu avec les coprésidents de la Commission. Le cachet postal portait la date du 26 mars; je l'ai reçue à mon bureau le 30 et j'en ai accusé réception le 2 avril. Je m'en suis rendu compte quand le député de Peace River puis, plus tard, mon bureau me l'ont signalé.

**M. Baldwin:** Je suis toujours heureux de rendre service, monsieur l'Orateur.

M. HADASZ—LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

**M. Stanley Haidasz (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'aimerais signaler à tous les députés que c'est aujourd'hui la journée mondiale de la santé sur le thème: «Une vie normale pour les diabétiques». En 1921, Frederick Banting et Charles Best ont découvert l'insuline à l'Université de Toronto. Aujourd'hui, l'Organisation mondiale de la santé commémore le cinquantième anniversaire de cette grande découverte médicale qui a amélioré la santé et prolongé l'existence de nombreux diabétiques tout en fournissant un grand stimulant à la recherche médicale. Je voudrais à cette occasion rendre hommage à MM. Banting et Best et leurs collaborateurs pour les efforts qu'ils ont faits afin de vaincre le diabète, et j'espère que les Canadiens augmenteront leur appui à la recherche médicale.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je me rends compte de l'importance des commentaires du député, mais je voudrais dire ici, sans rien leur enlever de leur valeur, qu'ils sont tout à fait contraires au Règlement. Même lorsqu'un député prévient la présidence de son intention de soulever une question de privilège, il est difficile pour la présidence de décider si elle est justifiée. Assurément, la déclaration n'a rien à voir avec la question de privilège. Je signale aux députés qu'il ne convient pas de faire des commentaires de ce genre au début de nos délibérations.

M. SKOBERG—LES ACCIDENTS FERROVIAIRES DANS LA VALLÉE DU FRASER

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, en soulevant cette question de privilège dont l'étude s'impose d'urgence, je voudrais vous signaler qu'en septembre dernier, le comité du transport ferroviaire de la Commission canadienne des transports a institué une enquête publique sur les causes et circonstances relatives aux accidents ferroviaires au Canada. En raison de l'horaire chargé des commissaires, les audiences ont été retardées. La prochaine séance aura lieu en mai, et ce délai contribuera seulement à faire monter la tension. Monsieur l'Orateur, des ralentissements et les arrêts de travail qui se sont produits dans les régions montagneuses sont surtout attribuables à des situations dangereuses dans la vallée du Fraser. En fait, les corps de trois cheminots, qui ont perdu la vie dans un accident il y a quelque temps, n'ont pas encore été repêchés du fleuve Fraser.

D'autres accidents ferroviaires du genre de celui qui s'est produit lundi ne peuvent susciter que des tragédies familiales, du mécontentement et des réactions de la part des cheminots. Ceci ne peut que donner lieu à l'interruption du service ferroviaire régulier et porter atteinte à notre économie tout entière. Si Votre Honneur conclut